

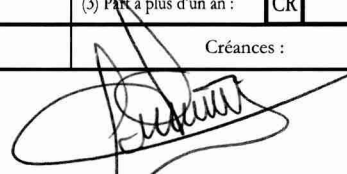
Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 07/04/2025 - 9146 - 2009 B 02605 - 514 270 677 - 2BCP

2BCP
Société par action simplifiée
au capital de 15 500 euros
Siège social : 14 boulevard de l'Europe
31120 PORTET SUR GARONNE
514.270.677 RCS TOULOUSE

=====

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Désignation de l'entreprise : S.A.S.U. 2BCP		1 2			
Adresse de l'entreprise 14 BOULEVARD DE L EUROPE 31120 PORTET SUR GARONNE		Durée de l'exercice précédent * 1 2			
Numéro SIRET * 5 1 4 2 7 0 6 7 7 0 0 2 4		Néant ☐ *			
		Exercice N clos le, 3 1 1 2 2 0 2 4			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC		
		Frais de développement * CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG	30 000	
		Fonds commercial (1) AH	AI	32 000	
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO		
		Constructions AP	AQ	6 990	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	220	
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	52 908	
		Immobilisations en cours AV	AW		
		Avances et acomptes AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT		
		Autres participations CU	CV		
		Créances rattachées à des participations BB	BC		
		Autres titres immobilisés BD	BE		
		Prêts BF	BG		
		Autres immobilisations financières * BH	BI	16 606	
	TOTAL (II) BJ		BK	90 117	72 476
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM	425	
		En cours de production de biens BN	BO		
		En cours de production de services BP	BQ		
		Produits intermédiaires et finis BR	BS		
		Marchandises BT	BU	173 121	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	17 765	
		Autres créances (3) BZ	CA	29 735	
		Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC		
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....) CD	CE		
		Disponibilités CF	CG	121 703	
		Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	28 928	
TOTAL (III) CJ		CK		371 678	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW				
	Primes de remboursement des obligations (V) CM				
	Écarts de conversion actif * (VI) CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		1A	90 117	444 154
	Renvois : (1) Dont droit au bail : 32 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :		Créances :	



②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2025

Désignation de l'entreprise		S.A.S.U. 2BCP		Néant	☐ *
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....15 500...)	DA	15 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 550		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG	202 215		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	47 765		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
		TOTAL (II)	DL	267 030	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (III)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 865		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	21 038		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 069		
	Dettes fiscales et sociales	DY	50 623		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	1 530		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	177 124		
	Ecarts de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	444 154		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	177 124		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

2BCP
Société par action simplifiée
au capital de 15 500 euros
Siège social : 14 boulevard de l'Europe
31120 PORTET SUR GARONNE
514.270.677 RCS TOULOUSE

ANNEXE

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2024 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2023 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 444 154,10 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 47 764,72 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

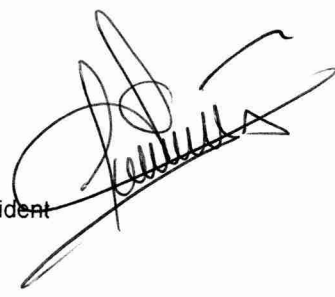
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Stocks des autres approvisionnements : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

"Pour copie certifiée conforme" Le Président



ANNEXE

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

Aux comptes annuels présentée en Euro

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1 - Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

3.1.1 - Immobilisations brutes = 162 594 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	62 000			62 000
Immobilisations corporelles	83 988	944	944	83 988
Immobilisations financières	15 957	649		16 606
TOTAL	161 945	1 593	944	162 594

3.1.2 - Amortissements et provisions d'actif = 90 117 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	30 000			30 000
Immobilisations corporelles	46 029	15 032	944	60 117
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	76 029	15 032	944	90 117

3.1.3 - Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortissement	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	30 000	30 000	0	10 ans
Droit au bail	32 000	0	32 000	Non amortiss.
Constr. s/sol d'autrui	6 990	6 990	0	15 ans
Materiel industriel	220	220	0	5 ans
Agencement portet	12 161	12 078	83	10 ans
Materiel de transport	56 102	33 254	22 848	de 3 à 5 ans
Mat.bureau &informatique	2 231	1 291	940	3 ans
Mobilier	6 284	6 284	0	de 3 à 10 ans
TOTAL	145 988	90 117	55 871	

3.2 - Etat des créances = 93 034 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	16 606		16 606
Actif circulant & charges d'avance	76 428	76 428	
TOTAL	93 034	76 428	16 606

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)**3.3 - Produits à recevoir par postes du bilan = 11 197 E**

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	2 963
Autres créances	8 234
Disponibilités	
TOTAL	11 197

3.4 - Charges constatées d'avance = 28 928 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF**4.1 - Capital social = 15 500 E**

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	155	100,00	15 500
Titres émis ou variation du nominal			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	155	100,00	15 500

4.2 - Etat des dettes = 156 086 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	5 865	5 865		
Fournisseurs	98 069	98 069		
Dettes fiscales & sociales	50 623	50 623		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	1 530	1 530		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	156 086	156 086		

4.3 - Charges à payer par postes du bilan = 24 808 E

Charges à payer	Montant
Emprunts & dettes établ. de crédit	
Emprunts & dettes financières div.	
Fournisseurs	2 436
Dettes fiscales & sociales	22 372
Autres dettes	
TOTAL	24 808

6 - AUTRES INFORMATIONS

6.1 - Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

8 - DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

8.1 - Produits à recevoir = 11 197 E

Produits à recevoir	Montant
Clients et comptes rattachés :	2 963
Chèques cadeau kadeos	2 963
Autres créances :	8 234
Fourn.rrr a obtenir	3 828
Etat produits a recevoir	4 406
TOTAL	11 197

8.2 - Charges constatées d'avance = 28 928 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatees d'avance	28 928
TOTAL	28 928

8.3 - Charges à payer = 24 808 E

Charges à payer	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés :	2 436
Fourn. factures non parvenues.	2 436
Dettes fiscales et sociales :	22 372
Pers conges a payer	12 747
Org.soc. conges a payer	5 741
Taxe apprentissage libérateur	100
Etat autres charges a payer	3 784
TOTAL	24 808

"Pour copie certifiée conforme" Le Président



2BCP
Société par actions simplifiée
au capital de 15 500 euros
Siège social : 14 boulevard de l'Europe
31120 PORTET SUR GARONNE
514 270 677 RCS TOULOUSE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 7 MARS 2025

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 Décembre 2024

L'Associée Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 s'élevant à **47 764,72 euros** de la manière suivante :

- | | |
|---|------------------------|
| - Bénéfice de l'exercice | 47 764,72 euros |
| - A titre de dividende global à l'Associée Unique
soit 226,00 euros par action | 35 030,00 euros |
| - Au compte « Autres Réserves » le solde
Lequel s'élève ainsi à 214 949,63 euros. | 12 734,72 euros |

Compte tenu de cette affectation les capitaux propres s'élèvent à 231 999,63 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 07 mars 2025.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 35 030 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'Associée Unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

EXERCICE	REVENUS ELIGIBLES A L'ABATTEMENT		REVENUS NON ELIGIBLES A L'ABATTEMENT
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31/12/2023	0 €		
31/12/2022	70 060 €		
31/12/2021	119 970 €		

Certifié conforme
La Présidente

